



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités territoriales
Bureau des élections**

ARRÊTÉ n° 78-2026-02.27-00009..

**relatif à l'état des listes des candidats
aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026**

Le préfet des Yvelines
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en préfecture et sous-préfectures ;

Vu les résultats du tirage au sort réalisé le 26 février 2026 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1er :

L'état des listes des candidats au premier tour de scrutin des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 dans le département des Yvelines est arrêté, dans l'ordre fixé par tirage au sort, conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 :

Cet état comprend les listes déclarées, en attente de récépissé définitif.

Il ne comprend pas les listes refusées faisant l'objet d'un recours devant le tribunal administratif.

Article 3 : publicité


Le présent arrêté sera affiché dans chaque commune sur les emplacements d'affichage administratif et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

L'affichage communal peut se limiter au présent arrêté et à l'extrait de son annexe concernant les listes se présentant dans la commune concernée.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture des Yvelines et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 27 Feb 2025

Le Préfet des Yvelines

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général

Victor DEVOUGE

78 - Yvelines / Mantes-la-Jolie (781)**78107 - Bréval****Proportionnel - Communes de 1000 habitants et plus****1 ENSEMBLE POUR BREVAL**

	Candidat au conseil communautaire
1 M. NAVELLO Thierry	OUI
2 Mme MAUGUIN Maryse	OUI
3 M. SIMENEL Jean-Pierre	OUI
4 Mme FLAMAND Julie	OUI
5 M. SEILLE Jean-Yves	
6 Mme CHAUFTON Hélène	
7 M. SOURISSEAU Rémy	
8 Mme ZACCHERINI Annie	
9 M. SPACH Lionel	
10 Mme GRIZARD CAHUET Fabienne	
11 M. DAGES Fabien	
12 Mme JOUANNE Charlène	
13 M. NGOULOU Paterné	
14 Mme DAVI Myriam	
15 M. ABRAHAM Michel	
16 Mme MOREAU Mylène	
17 M. LECLERC Jacky	
18 Mme TOURNAY Christine	

19 M. MOLINIER Sébastien

20 Mme BOURGINE Véronique

21 M. DU FAYET DE LA TOUR Benoît

2 Engagés avec vous pour Bréval

	Candidat au conseil communautaire
1 Mme DUPRAY Isabelle	OUI
2 M. SÉRIÉ Philippe	
3 Mme MARIE Laurence	
4 M. SÉBILLE Eric	
5 Mme CLAVEL Sandrine	
6 M. SÉBILLE Jonathan	OUI
7 Mme GILLET Céline	OUI
8 M. CHEVALIER Philippe	OUI
9 Mme VACHER Helene	
10 M. DELAUNEY Thibault	
11 Mme MONDET Nathalie	
12 M. BACHET Franck	
13 Mme COUSINET Lydia	
14 M. CHARRIER Benoit	
15 Mme CHEVALIER Marie	
16 M. CHAILLET Sylvain	
17 Mme WAUTERS Ludivine	
18 M. STRAMAZO Sandro	
19 Mme CHARRIER Ingrid	



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elections municipales des 15 et 22 mars 2026

Commune de : Bréval

**ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
PROCÈS-VERBAL DU TIRAGE AU SORT**

En application de l’article R. 28 du code électoral, il a été procédé ce jour au tirage au sort des numéros d’emplacement d’affichage électoral attribués aux listes de candidats dont les déclarations de candidature ont été enregistrées à titre provisoire et à titre définitif. Le cas échéant, les candidatures ayant fait l’objet d’un rejet non encore définitif ne participe pas au tirage au sort.

Les panneaux d’affichage sont attribués aux listes de candidats dans l’ordre suivant :


N° ordre – Liste – NOM Prénom du tête de liste	Numéro de panneau attribué
1 - ENSEMBLE POUR BREVAL - NAVELLO Thierry	1
2 - Engagés avec vous pour Bréval - DUPRAY Isabelle	2

Les candidats ou leurs représentants sont informés qu’en cas de second tour, l’ordre retenu pour le premier tour sera conservé entre les listes demeurant en présence.

Fait à Mantes-la-Jolie, le 26 février 2026

Noms et signatures
des représentants des candidats

Pour le préfet,


La Secrétaire Générale
de la sous-préfecture
de Mantes-la-Jolie

Léana RULLÉ